



Accident avec une moto enfant de 13 ans

Par **Sarahjulia**, le **06/06/2023** à **22:46**

Bonsoir ,

En notre absence , notre fils de 13 ans a emprunté les clefs de la motocross de son frère récemment acquise qui était en réparation et Dc pas encore assurée .

le 13 ans a fait un aller -retour dans notre impasse et est rentré dans l'entrée de ma voisine (ben oui pas de frein sur le guidon puisqu'elle était en cours de réparation) .

bref le même c'est fait une fracture et a fait de gros dégâts (Porte principale à changer , mur à remettre en état etc ...)

ma question. , sachant qu'il est puni jusqu'à sa majorité , quel est le rôle de la responsabilité civile .

sachant qu'il n'est pas encore très mature , que peut-on espérer de notre assurance ?
merci d'avance

Par **janus2fr**, le **07/06/2023** à **06:50**

Bonjour,

Les assurances RC ne couvrent généralement pas les accidents survenus avec un véhicule qui nécessite d'avoir sa propre assurance.

Par **Chaber**, le **07/06/2023** à **07:55**

bonjour

Faites une déclaration à votre assureur Responsabilité Civile qui peut intervenir dans certains cas ; conduite véhicule par mineur à l'insu du souscripteur et de son conjoint, du propriétaire ou du gardien du véhicule